

# Indépendance ou interaction de l'écrit et de l'oral? Recensement critique des définitions du graphème.

Jean-Christophe Pellat

► **To cite this version:**

Jean-Christophe Pellat. Indépendance ou interaction de l'écrit et de l'oral? Recensement critique des définitions du graphème.. Pour une Théorie de la Langue Ecrite, CNRS, pp.133-146, 1988, 2-222-04220-8. <hal-00932313>

**HAL Id: hal-00932313**

**<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00932313>**

Submitted on 16 Jan 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## INDÉPENDANCE OU INTERACTION DE L'ÉCRIT ET DE L'ORAL ? RECENSEMENT CRITIQUE DES DÉFINITIONS DU GRAPHÈME

Texte paru in *Pour une Théorie de la Langue Ecrite* (Table ronde internationale CNRS-HESO, Paris, 23-24 oct. 1986), Actes édités par Nina Catach, Paris, Editions du CNRS, 1988, p. 133-146.

### Résumé

Les définitions du graphème illustrent diverses conceptions des relations entre les composantes phonique et graphique d'une langue. On peut distinguer quatre sortes de définitions:

1. Le graphème, unité minimale du code écrit, se confond avec la lettre.
2. Le graphème, simple ou composé, représente le phonème.
3. Le graphème est l'unité minimale distinctive d'un système graphique donné, envisagé dans sa spécificité, indépendamment de l'oral.
4. Le graphème est une unité graphique polyvalente, dont le rôle varie selon les systèmes d'écriture.

"Les lettres ont beau ne pas représenter des idées, elles se combinent entre elles comme les idées, et les idées se nouent et se dénouent comme les lettres de l'alphabet". (M. Foucault, 1966)

L'écriture oriente et désoriente la réflexion occidentale sur le langage. Platon compare l'écriture à la peinture, créatrice, comme elle, de faux semblants, d'images inertes (Phèdre). La linguistique moderne s'inscrit dans cette tradition. Le *Cours de linguistique générale* exclut d'emblée l'écriture du champ de la linguistique, pour expliquer ensuite la valeur linguistique en s'appuyant sur l'analogie de la langue avec "cet autre système de signes qu'est l'écriture". \*1\*

Un recensement des définitions du graphème illustre cette hésitation sur le statut de l'écriture, qui est au coeur des réflexions de la linguistique sur la délimitation de son domaine et sur sa méthodologie. Suivant celle-ci, nous avons constitué un corpus des principales définitions et occurrences du graphème, que nous avons réunies en quatre groupes, fondés sur une certaine idée des rapports de l'écrit à l'oral.

La première attestation du terme se trouve dans un article de 1907 du linguiste polonais Jan BAUDOUIN DE COURTENAY (à qui nous devons déjà l'invention du morphème en 1881), à la fin d'une description de l'espéranto (A, 1): *graphème*, parallèlement à *phonème*, est l'équivalent linguistique de *Buchstabe*, de même que *phonème* reprend *Laute*. De son côté, F. de Saussure, dans une lettre à Max VAN BERCHEM (A, 2-1913), procède à une analyse morphosémantique sommaire du graphème, pour répondre à la demande de son cousin qui souhaite "écarter toute allusion à la valeur des lettres", notamment toute référence aux sons, pour désigner un groupement de lettres en épigraphie arabe. Ce souci de la dimension purement graphique nous amène à la première série de définitions.

## 1. "Le graphème est ce qu'on appelle couramment une "lettre" " (A, 17)

Il y aurait beaucoup à dire sur le terme de *lettre* qui, jusqu'au début du XIXe siècle, constituait "l'unité abstraite de la forme de l'expression linguistique qui est derrière le fait phonique et le fait graphique, et qui les réunit dans la synthèse qu'il faut" \*2\*, avant de désigner seulement les caractères de l'alphabet. Dans ce sens moderne, *graphème* est le terme spécialisé, synonyme de *lettre*, le terme courant; cette équivalence intuitive est peu opératoire, et sépare mal le graphème de la substance. On relève cette définition dans divers ouvrages généraux, en particulier des dictionnaires (A, 17, 21, 24, 32, 37), parfois récents. R. H. STETSON (A, 5;1937), un des premiers à développer une analyse du graphème, a aussi tendance à le confondre avec la lettre, quand il parle des formes des graphèmes (p.354) et qu'il décompose les digrammes anglais *th* et *ph* en deux graphèmes chacun (p.356). De même W. HAAS 1976 \*3\* emploie *graphème* comme synonyme de *lettre*: les "digraphs" *th* et *ck* de *thick* sont, comme pour Stetson, des séquences de graphèmes.

Mais la plupart des linguistes dépassent cette simple équivalence lettre = graphème; de nombreuses définitions soulignent le parallélisme avec le phonème (A, 24); E. A. LLORACH fait suivre sa définition du graphème (A, 17) d'une typologie fondée sur les "relations avec le système phonologique de la langue représentée" (p.553); deux dictionnaires (A, 24 et 32) distinguent le graphème, "élément abstrait d'un système d'écriture", des allographes, ébauchant une séparation entre la forme de celui-là et la substance de ceux-ci.

Cette première série de définitions "littérales" aboutit logiquement à la deuxième, qui constitue sa source implicite.

## 2. Le (s) graphème (s) représente (nt) généralement un phonème.

Le logocentrisme occidental, en accordant la primauté absolue à la parole, a confiné l'écriture dans une fonction seconde et instrumentale \*4\*. De Saint-Augustin à Port-Royal, d'Aristote à Hegel, en passant par Voltaire et Rousseau \*5\*, l'écriture est traitée comme une représentation (infidèle) de la langue (orale). Il n'est pas étonnant que les pères de la linguistique structurale, F. de Saussure et L. Bloomfield, aient exclu l'écriture du champ de la science du langage, en lui reprochant les déformations qu'elle fait subir à la langue \*6\*. Le graphème se définit alors par référence au phonème, qui est son antécédent logique et chronologique, et avec lequel il entretient une relation de dépendance unilatérale. Un graphème (simple ou complexe) est la plus petite unité du code écrit, qui représente généralement un seul phonème. Les linguistes du courant structuraliste, qu'ils soient de Prague (sauf J. Vachek) ou d'ailleurs, donnent tous une définition similaire du graphème (A, 7, 25, 30), suivis par les linguistes français (A, 14, 18, 20, 26). Et cette définition est aujourd'hui la plus répandue, comme en témoignent R. Thimonnier (A, 28, 1974), pourtant fervent défenseur de la tradition écrite, et surtout les grands dictionnaires de langue, anglais (A, 22, 23) ou allemands (A, 34), sans oublier la première édition du Petit Robert qui, jouant sur la synonymie du graphème et de la lettre, attribue à celle-ci la définition de celui-là \*7\*.

Pour R. JAKOBSON, si l'écrit ne se justifie que par référence à l'oral, le parallélisme entre le graphème et le phonème ne doit pas cacher une différence essentielle: alors que "seul le phonème est un signe différentiel pur et vide" \*8\*, le graphème, comme le morphème, possède aussi une valeur positive, puisqu'il désigne un phonème (A. 11).

Un parallélisme strict entre graphème et phonème est d'ailleurs rompu par de nombreux auteurs qui, dans leur typologie des graphèmes, distinguent notamment des graphèmes simples, "qui ne peuvent être décomposés en éléments graphiques différents plus petits", et des graphèmes complexes (ou composés), qui sont constitués de "plusieurs

éléments graphiques juxtaposés" (comme *ch, gn*) \*9\*. W. HAAS 1976 définit un "digraph" comme "a sequence of graphemes which does not match any sequence of spoken units" (p.183); pour rétablir le parallélisme strict des unités de base graphiques et phoniques, il distingue les graphèmes, unités minimales de l'écriture, et les "characters", qui sont des graphèmes ou des séquences de graphèmes. Dans les digraphes, les graphèmes jouent le rôle de "compléments phonétiques": ainsi, dans le digraph *th*, le graphème *h* "marks the phonemes that correspond to the whole digraphic character as 'spirants'" (p.184).

"L'asymétrie du graphisme français" (V. G. Gak 1976, p.24) n'empêche pas C. Blanche-Benveniste et A. Chervel (A, 18) d'affirmer que "l'écriture alphabétique est faite pour transcrire des phonèmes", et que le graphème se définit "uniquement par sa correspondance avec le phonème, qui est un être abstrait, et par son numéro d'ordre dans l'alphabet" \*10\*. Ces auteurs ajoutent aussi un argument historique: l'idéographie s'est développée dans l'écriture française pour des raisons phonologiques, "non pas pour évoquer des signifiés, mais pour parachever la description phonologique du signe, par l'intermédiaire de l'évocation du signifié" (p.75). De même, P. Imbs (A, 20, 1971) considère l'idéographie comme un complément de l'information phonologique véhiculée par les graphèmes.

V. HOREJSI et V. G. GAK soulignent également la complexité du graphème. V. Horejsi, avec la notion de graphonème, \*11\*, établit (A, 25) des relations systématiques, au niveau de base, entre phonèmes et graphèmes; mais, pour lui, les correspondances ne sont pas biunivoques, et le graphème exerce aussi des fonctions morphologiques en relation avec des niveaux supérieurs. C'est ce que remarque aussi V. G. Gak; après avoir défini les graphèmes comme des signes (A, 30), dans une perspective proche de celle de R. Jakobson (A, 7), il admet que le signifié du graphème peut être "aussi bien la réalisation d'une fonction (marque grammaticale) que la représentation d'un phonème" (p.27). Mais s'il développe ce "principe morphologique" (pp.59 sv), il continue de se référer au modèle idéal de la transcription phonétique (A, 30).

### 3. Le graphème est l'unité minimale distinctive d'un système d'écriture.

Face au courant phonocentriste, largement majoritaire, quelques linguistes insistent sur la spécificité du système graphique, et tentent de définir le graphème sans le faire dépendre du phonème.

L. Hjelmslev fournit le cadre théorique le plus solide pour une approche spécifique de l'écrit, bien que l'on ne trouve pas dans ses ouvrages de véritable réflexion théorique sur l'écriture. Cependant:

- il définit la langue comme une structure à deux faces, qui comporte un plan du contenu et un plan de l'expression ;
- il accorde la priorité absolue à la forme linguistique, indépendante de la substance, dans le but de "constituer cette algèbre immanente de la langue" (*Prolégomènes*, p.102).

D'autre part, L. Hjelmslev introduit deux concepts opératoires:

- (1) L'opposition du contenu et de l'expression amène à distinguer, parmi les éléments de la forme, les *plérematèmes* (éléments "pleins", unités de contenu) et les *cénématèmes* (éléments "vides de sens", unités de l'expression), termes que les auteurs d'aujourd'hui ont simplifiés en parlant de *pléremes* et de *cénemes*.
- (2) L'analyse du signe linguistique s'appuie sur la distinction des signes (unités significatives) et des figures (unités non significatives, comme le phonème ou la syllabe): "Les signes sont formés à l'aide de non-signes dont le nombre est limité et même extrêmement réduit" (*Prolégomènes*, p. 63).

En développant le " principe de simplicité", L. Hjelmslev appelle de ses vœux une analyse de la "manifestation graphique du langage", pour réduire, suivant le modèle de l'analyse phonologique, "les caractères à des graphèmes" (A, 6); dans ce passage, le graphème se distingue de la lettre, comme le phonème du son, mais L. Hjelmslev ne développe pas davantage son programme graphique.

H. J. ULDALL 1944 s'est rendu célèbre par l'opposition des deux substances, "the stream of air and the stream of ink", qui constituent les expressions d'un seul et même langage. Sa définition du graphème, ébauchée parallèlement à la notion de phonème, semble osciller entre les deux séries précédentes: le graphème est tantôt le correspondant graphique du phonème (p.12), tantôt un élément abstrait transcendant la diversité concrète des lettres (A, 8).

C'est Ernst PULGRAM qui a le mieux tiré parti, au début, de l'apport de la glossématique. Dans son article de 1951 (A, 10), il établit effectivement un parallèle entre phonème et graphème, en développant leurs huit propriétés similaires. Même si sa définition préalable du graphème le confond avec la lettre, il met en valeur le caractère distinctif du graphème et oppose nettement graphème et (allo) raphes. Son article de 1965, opposant signes et figures suivant Hjelmslev, étend la notion de graphème aux unités graphiques des systèmes d'écriture non alphabétiques (A, 15): les graphèmes sont des figures, comme les phonèmes, dans les écritures alphabétiques et syllabiques, et des signes ("meaningful graphemes") dans les écritures pictographiques ou idéographiques (p.216). Répondant à une critique de Bazell \*12\*, il affirme l'autonomie du graphème: "I did not mean that graphemes "stand for" phonemes. That a grapheme, or several graphemes, may be translatable into a phoneme is irrelevant in the theory of graphic systems as such (note 10, p.212). Mais il n'envisage guère la question des correspondances entre écrit et oral.

A côté de la glossématique, E. Pulgram se réfère aussi à Josef VACHEK; ce membre de l'école de Prague effectue une approche fonctionnaliste de la "norme écrite" et de la "norme parlée", la première étant en partie indépendante de la seconde et possédant sa propre justification fonctionnelle. Le graphème est défini comme l'unité minimale distinctive du code écrit, analogue au phonème, et, de même que le phonème se réalise en sons, le graphème est manifesté par des lettres (A, 9 et 27). J. Vachek s'attaque au modèle idéal de la transcription phonétique: un texte enregistré avec elle est un signe de second ordre (l'interprétation sémantique doit s'appuyer sur une interprétation acoustique préalable), alors que "the text recorded in writing is to be taken, at least in advanced cultural communities, as a sign of the first order (i.e. the sign of an outside world)" (1945-49, p.90). Mais si, historiquement, les signes graphiques dépendent d'abord de l'oral puis acquièrent graduellement leur autonomie, le lien entre l'oral et l'écrit "only became loosened, and was not lost altogether" (1945-49, p.91), ce qui rend nécessaire l'étude des correspondances entre phonèmes et graphèmes (p.92).

Reprenant les pistes tracées par les linguistes précédents, et s'appuyant sur les théories de la lecture visuelle (F. Richaudeau, J. Foucambert), Jacques ANIS milite "pour une graphématique autonome" \*13\*. Voulant "rendre compte de la graphie d'une langue sans référence à la phonie" (1983, p.31), il refuse de faire de la graphématique une branche annexe de la phonologie. Il faut constituer d'abord une typologie des graphèmes, avant de s'intéresser aux correspondances phonographiques. Cette typologie élargit de façon importante le concept de graphème, puisqu'aux graphèmes segmentaux (ou alphabétiques) (A, 36) s'ajoutent les graphèmes suprasegmentaux, incluant les signes de ponctuation et la mise en page (blanc, alinéa, etc.) \*14\*. Et dans sa présente communication, J. Anis distingue trois classes de graphèmes: alphagrammes (alphabétiques, purement distinctifs), topogrammes (ponctuationnels et typographiques) et logogrammes (correspondant à des unités

significatives). Pour l'étude des rapports phonie-graphie, J. Anis envisage plutôt des règles de transposition qu'une correspondance structurale. Cette approche du graphème, qui semble en revenir à la substance des 26 lettres de l'alphabet, représente une des extensions possibles de la notion.

#### **4. Le graphème est une unité graphique polyvalente, dont le rôle varie selon les systèmes d'écriture.**

Cette dernière série de définitions constitue une sorte de synthèse des deux précédentes: tout en étudiant le système écrit dans sa spécificité, on envisage les correspondances entre la phonie et la graphie au niveau des unités cénémiques et plérémiqes. Cette conception plurielle du système graphique est ancienne: la *Grammaire Générale et Raisonnée* (1660) remarquait déjà la double fonction des caractères:

"Quoique ces figures ou caractères, selon leur première institution, ne signifient immédiatement que les sons, néanmoins les hommes portent souvent leur pensées des caractères à la chose même signifiée par les sons. Ce qui fait que les caractères peuvent être considérés en ces deux manières, ou comme signifiant simplement le son, ou comme nous aidant à concevoir ce que le son signifie" (p. 17).

Mais c'est la réflexion sur une typologie des systèmes d'écriture qui a le plus contribué à développer l'analyse des rapports entre les différents niveaux linguistiques dans chaque système, et par conséquent à élargir le concept de graphème. En effet, en l'appliquant à des systèmes d'écriture non alphabétiques, on lui attribue d'autres valeurs, en relation avec d'autres niveaux que le niveau de base (syllabes, morphèmes, mots, etc.); en retour, ces valeurs, généralement plérémiqes, sont transposées dans l'analyse des systèmes alphabétiques, qui se trouve renouvelée par cet apport. Déjà H. A. GLEASON (1961), se fondant sur la distinction entre systèmes phonographiques et idéographiques, oppose deux types de graphèmes du point de vue de leur référence: "The most familiar type of grapheme is that with a *phonemic reference*" (A, 12, p.410). "A second type of grapheme has a *morphemic reference* (*ibid.*): il est représenté par les idéogrammes chinois et le signe &.

E. PULGRAM 1976 approfondit son classement de 1965 (*supra*, 2, et A, 15); partant d'une équivalence "naïve" du graphème et de la lettre dans les systèmes alphabétiques, il définit quatre types de graphèmes selon les unités de la langue parlée qu'ils représentent dans les sept systèmes d'écriture qu'il distingue: les pictographèmes, logographèmes, syllabographèmes et phonographèmes (p.13). Et il souligne la fonction distinctive du graphème ("graphemes must be visually identifiable as discrete recurrent units", p.3), quel que soit le système d'écriture: "Each emic unit in these groups is therefore defined as a minimal distinctive class of functionally same events", appelés allographes (p.13) \*15\*. Ainsi, pour E. Pulgram 1976, le graphème est une marque visuelle qui, "in reducing a language to writing", évoque des unités linguistiques discrètes de tous niveaux (A, 31).

Dans le même recueil, W. HAAS envisage également la diversité des graphèmes selon les systèmes d'écriture dont il affine la typologie. Il distingue trois types de relations pour les graphèmes: *interlingual* (to speech), *intra-lingual* (to messages), *extralingual* (to things) (pp.132-151). Les écritures dérivées ("derived scripts") comportent généralement des intersections entre niveaux linguistiques différents, sur les mêmes segments: ainsi, *a*, dans *a book*, "records a phoneme as well as a syllable and a morpheme" (p.183). Si l'on décide que, dans les écritures cénémiques, le niveau caractéristique est celui du phonème, il faut admettre que les correspondances à ce niveau peuvent être complétées par un supplément appartenant à un autre niveau (dans les écritures cénémiques, comme le français ou l'anglais, il s'agit d'une



référence supplémentaire plérémique, aux mots ou aux morphèmes); ainsi, la correspondance entre le graphème *ie* et le phonème /i/ dans *believe, chief, field*, se réfère, au niveau supérieur, à un conditionnement lexical régulier (p.191). C'est dire que le graphème *ie* se définit ici de deux façons complémentaires: par son correspondant phonique (phonème associé) et par le paradigme lexical dans lequel il est utilisé comme partie de l'expression d'un mot.

J. VACHEK 1973 approuve l'analyse de W.Haas 1970 (p.33) et insiste sur l'équilibre qui s'établit entre les différents niveaux linguistiques dans le jeu des correspondances structurales des deux normes langagières (ch.4, p. 21-26): "all written norms constitute various kind of compromises between correspondences established on various levels" (p. 25). Si les correspondances au niveau de base (phonèmes-graphèmes) ne sont pas idéales, cela peut s'expliquer par des interférences avec un niveau supérieur (morphémique) (en anglais, par exemple, la finale graphique des prétérits réguliers est toujours *-ed*, malgré les variantes combinatoires phoniques); cependant, c'est la correspondance au niveau de base qui joue le rôle essentiel dans les écritures alphabétiques.

En Allemagne, Hans Peter ALTHAUS se place au niveau infra-graphémique, en décomposant le concept en sous-graphèmes, diagraphèmes et graphèmes: "Graphen'Buchstaben' mit allographischer Varianz bilden ein Subgraphem als eine Klasse von graphischen Einheiten, die relationell mit alphabetischen Schreibsystemen als graphisch distinktiv angesehen werden können. Das Graphem ist eine Klasse von Subgraphemen oder ein Subgraphem das semantisch distinktiv ist" \*17\*.

Pour le français, nous avons déjà évoqué les définitions de V. Horejsi et V. G. Gak (supra, 2), qui complètent tous les deux le principe de base phonético-graphique par une fonction morphologique. La double valeur du graphème, phonique ou sémique, est clairement indiquée par H. SEGUIN 1974 (A, 29) et préférée par R. MARTIN 1980, dans sa quête d'une définition "opérative" du graphème. C'est à ce dernier que se réfère le TLF (1981), dans une définition du graphème qui ajoute à cette double dimension synchronique une valeur étymologique (A, 35)\*16\*.

Nina CATACH définit "la double articulation du graphème", qui permet à la fois "le renvoi au signifiant phonique en cas de lecture à haute voix, et le renvoi direct au signifié en cas de lecture visuelle"\*18\*. Ce qui explique sa double nature, à la fois cénémique (quand il renvoie à un signifiant oral) et plérémique (quand il représente un signifié au sens ordinaire) (A, 33 et 38). La description du "plurisystème" graphique du français illustre l'imbrication des différents niveaux linguistiques, traduite par la typologie des graphèmes: les phonogrammes sont les correspondants écrits des phonèmes; les morphogrammes, toujours inférieurs au mot, sont les marques morphologiques (*-s, -t* finals en particulier); les logogrammes constituent des "figures de mots" qui ont pour fonction de distinguer les homophones. Les graphèmes sont identifiés à l'aide de quatre critères opératoires: leur fréquence (ou probabilité d'apparition), leur degré de cohésion, leur degré de signifiante ("ou de rapport direct avec le phonème") et leur degré de rentabilité ou de créativité linguistiques (1980, pp.30-31). Le niveau de base (correspondant aux phonèmes) reste privilégié: les phonogrammes représentent 83% des graphèmes selon les sondages de N. Catach (1980, p.60). Cependant, elle présente le français comme un prototype de système mixte: "les signes cénémiques sont présents, mais marqués, connotés par divers procédés, de façon d'ailleurs intermittente" \*19\*, comme les morphogrammes stables (*-ment, -tion, fût*), les liaisons, la permanence sens-graphie (*s* initial du radical dans *vraisemblable*). Pour N. Catach, le langage est multidimensionnel, et tous les systèmes d'écriture connaissent des passages d'un niveau à l'autre (1985, p.68), qu'il convient

donc d'étudier dans la relation de complémentarité de l'oral et de l'écrit (cf. ici même, la *théorie de L Prime*).

## CONCLUSION

Cet inventaire révèle d'abord le développement tardif du concept de graphème, longtemps pris comme un donné préalable à peine défini, soit comme synonyme de lettre, soit comme pendant graphique du phonème. Sauf exceptions, il a fallu attendre les années 1970 pour que se développe une réflexion spécifique sur l'unité de base de l'écrit, favorisée par une redistribution des rôles de l'oral et de l'écrit, ainsi que par un regain d'intérêt pour les systèmes d'écriture non alphabétiques. Cela permet à N. Catach de relever aujourd'hui un consensus "pour accorder au minimum au graphème le même éloignement par rapport à la matérialité, le même degré d'abstraction ("ensemble de traits visuels discrets") qu'au phonème, considéré comme forme de l'expression, et donc de le distinguer de la lettre par exemple, qui se situe trop souvent au niveau de la substance" (1985, p.54).

A partir des travaux déjà réalisés, en France et ailleurs, la recherche pourrait se poursuivre dans deux directions solidaires:

- 1) L'articulation et les intersections, au sein d'un système d'écriture, entre les différents niveaux linguistiques, ainsi que les correspondances avec les niveaux d'analyse de l'oral.
- 2) La détermination des limites infra-graphémiques et supra-graphémiques: après l'extension de la notion de graphème aux unités des systèmes d'écriture non alphabétiques (cf. W. Haas et E. Pulgram 1976), ainsi qu'aux signes de ponctuation et à la mise en page (J. Anis et N. Catach), jusqu'où peut-on légitimement élargir le concept tout en maintenant sa valeur opératoire ? Inversement, quelles unités linguistiques inférieures au graphème peut-on identifier et analyser (cf. H. P. Althaus), à la manière des traits distinctifs, des allophones, etc.

Telles sont, en substance, quelques formes de recherches graphémiques (ou graphématiques) à envisager.

## NOTES

1. *Cours de Linguistique Générale*, p. 165; cf. Annexe, 3. Les définitions du graphème sont classées en annexe dans leur ordre chronologique (le renvoi à l'annexe sera indiqué par la lettre A, suivie du numéro d'ordre).
2. L.HJELMSLEV(1957), *Essais linguistiques II* (Copenhague, 1973), p. 276.
3. W.HAAS, "Writing: the basic options", in *Writing without letters* (1976), pp.183-184. Voir aussi annexe, 19 (1970).
4. cf. Jacques DERRIDA, *De la grammatologie* (1967), p.15 sv, et annexe 16.
5. "Les lettres sont signes des sons, comme les sons dans la conversation sont signes de la pensée." (SAINT-AUGUSTIN, *De la Trinité*, XV, X, 19)  
"L'écriture alphabétique exprime des sons qui sont eux-mêmes déjà des signes. Elle consiste donc en signes de signes."(HEGEL, *Encyclopédie des sciences philosophiques*)
6. "L'écriture voile la vue de la langue: elle n'est pas un vêtement, mais un travestissement."(*Cours de Linguistique Générale*, p. 51-52)
7. Lettre: "Signe graphique qui, employé seul ou combiné avec d'autres, représente, dans la langue écrite, un phonème ou un groupe de phonèmes."
8. R.JAKOBSON, *Six leçons sur le son et le sens* (Paris, 1976), p. 78.



9. E.A.LLORACH, *Le langage*, p.553. Voir aussi R.THIMONNIER 1974 et P.IMBS 1971. V.HOREJSI 1972 détaille la complexité de ces relations asymétriques graphème-phonème (cf. note 11).
10. *L'orthographe*(1969), pp. 40 et 37.
11. graphonème: "Tout couple d'un graphème et de son pendant phonématique qui se correspondent lors de la transposition de la forme écrite d'un discours en sa forme parlée et vice versa." (E.L.A., 8, 1972, p.10). Voir aussi *Philologica pragensia*, 1962, t.5, pp.225-236, et *Folia Linguistica*, V, 1/2, 1970, pp.186 sv.
12. C. E. BAZELL, "The grapheme", *Litera*, 3, 1956, p. 43-46.
13. *Langue Française*, 59 (1983), p. 31-44. Voir aussi « La construction du graphème et ses enjeux théoriques », *Archives et Documents de la SHESL*, 5, 1984, p. 1-46.
14. *Langue Française*, 59, p.41 sv. Sur la question de la ponctuation, voir *Langue Française*, 45, 1980.
15. E. PULGRAM, "The typologies of writing systems", in *Writing without letters* (1976), p. 1-28.
16. R. MARTIN, « Sur la définition du graphème, Etudes de langue et de littérature françaises offertes à André Lanly », 1980, p. 485-490.  
Partant de la double valeur du graphème, A. MAC INTOSH 1966 établit un parallélisme parfait entre ses deux références, opposant "linguistic meaning" (référence extra-linguistique, "aux choses") à "phonic meaning"(référence aux phonèmes) (A, 13). Cette approche référentielle est contestée à juste titre par W.HAAS 1970, qui préfère parler de correspondance entre les éléments graphiques et phoniques, dans le cadre de relations de traduction entre l'oral et l'écrit (cf. A, 19).
17. *Lexicon der Germanistischen Linguistik* (1980), s.146.
18. *Pratiques*, 25, 1979, p.26. Lire aussi *L'orthographe française* (Paris, 1980), « Réflexions sur la nature du graphème » (*Liaisons HESO*, 11, 1984, pp.1-15) et « L'écriture et le signe plémérique » (*Modèles linguistiques*, VII, 2, 1985, pp.53-72).
19. art.cité, 1985, p. 66.

### **Annexe : Le graphème, de Baudouin de Courtenay à nos jours**

1. Die allen Schriftsprachen, d.h. Sprachen mit phonetisch-akustischer und graphisch-optischer Seite eigene Vermischung von Buchstaben und Lauten, von *Graphemen* und Phonemen, findet sich auch in dem Esperanto, obgleich sie dort auf ein Minimum reduziert wird.

J. BAUDOIN DE COURTENAY, *Zur Kritik der Künstlichen Weltsprachen*, *Annalen der Naturphilosophie* (Leipzig, 1907), t.VI, s. 426.

2. Parmi les mots que tu songerais à forger, je me défie un peu de graphisme qui pourrait trop facilement verser dans l'idée de graphie, et je préférerais certainement graphème quoique d'un degré plus barbare (puisque le verbe grec n'est pas en EO). Toutefois on pourrait, sans qu'il y ait trop à redire, déclarer qu'on s'autorise tant bien que mal de l'analogie française de "phonème" alors même que GRAPHO ne comporte pas comme PHONEO de formation en -EMA.

F.DE SAUSSURE, *Lettre à Max Van Berchem*, 1913.

3. Comme on constate un état de choses identique dans cet autre système de signes qu'est l'écriture, nous le prendrons comme terme de comparaison pour éclairer toute cette question. En fait:

1. Les signes de l'écriture sont arbitraires; aucun rapport, par exemple, entre la lettre t et le son qu'elle désigne;
2. La valeur des lettres est purement négative et différentielle;

F. DE SAUSSURE, *Cours de linguistique générale* (1915), p.165.

4. Ce principe d'un symbole pour chaque phonème se rapproche de notre écriture alphabétique traditionnelle.

L. BLOOMFIELD, *Le langage* (1933), p. 83.

5. L'unité de l'écriture peut être appelée le graphème; bien que souvent utilisé pour représenter les phonèmes, il n'est pas un simple équivalent de la langue parlée. (p. 354)

Le graphème consiste dans le caractère standardisé de l'écriture, soumis à certaines conventions qui définissent son sens dans les combinaisons. (*ibid.*)

R. H. STETSON, « The Phoneme and the Grapheme », *Mélanges de linguistique et de philologie offerts à J. van Ginneken à l'occasion du soixantième anniversaire de sa naissance* (Paris, 1937), p. 353-356.

6. La tâche pressante de faire une analyse semblable de la manifestation graphique du langage, en réduisant les caractères à des graphèmes, ne plaît pas autant à l'esprit philologique traditionnel. (p.206)

L.HJELMSLEV, *La structure fondamentale du langage* (1947), traduit en français à la suite des *Prolégomènes* (Paris, 1968), p.177-231.

7. La raison d'être du graphème *bêta* consiste à désigner le phonème /b/, et tout autre graphème remplit une tâche similaire. L'image graphique fonctionne comme signifiant et le phonème comme son signifié. (p. 77)

R.JAKOBSON, *Six leçons sur le son et le sens* ([1942] Paris, 1976).

8. In writing we find a multiplicity of variants similar to the state of affairs in speech; the shape of a letter varies according to the shapes of neighboring letters, according to position in the group (initial, final or medial), according to individual taste and habit, and according to extrinsic factors such as the condition of the pen.(...) In printing and type writing we have standardized the shape of letters to the exclusion of variants, so that there is only one shape per grapheme.(p.13)

H. J. ULDALL, "Speech and writing", *Acta linguistica*, vol.4, 1944, p. 11-16.

9. The grapheme may be defined as a member of a complex "graphemic" opposition, a member which is indivisible into smaller successive graphemic units. (...) The graphemes, being the smallest units of the written language, are characterized by some features analogous to those found in the phonemes, the smallest elements of the spoken language.(p.88)

J. VACHEK, "Some Remarks on Writing and Phonetic Transcription", *Acta linguistica*, vol.5, 1945-49, p. 86-92.

10. Each alphabet has a certain fixed number of distinctively shaped classes of symbols, usually called letters, which are graphemes. They correspond to phonemes in that they are

classes serving to provide the function of distinctiveness. No matter how a person's handwriting realizes the graphemes of, say, the Latin alphabet, no matter what style or font a printer employs, each hic et nunc realization of a grapheme, which may be called graph, can be recognized as belonging to a certain class and therefore deciphered by the reader. All graphs so identifiable are allographs of a given grapheme. (p.15)

Ernst PULGRAM, "Phoneme and grapheme: a parallel", *Word*, 7, 1951, p. 15-20.

11. Il y a une différence cardinale entre les phonèmes et les unités graphiques. Chaque lettre véhicule une désignation spécifique - dans une orthographe phonématique, elle désigne d'habitude un des phonèmes ou une certaine série limitée de phonèmes, tandis que les phonèmes ne désignent qu'une pure altérité. Les signes graphiques qui servent à interpréter les phonèmes ou d'autres unités linguistiques représentent ces unités. (p. 116)

R. JAKOBSON, M. HALLE, *Phonologie et phonétique* (1956), traduit in *Essais de linguistique générale* (Paris, 1963), ch.6, p. 103-149.

12. A writing system consists of a set of graphemes plus certain characteristic features of their use. Each grapheme may have one or more allographs. The graphemes and allographs have a place in the writing system comparable to that of the phonemes and allophones in the phonology... (p. 409)

H. A. GLEASON, *An Introduction to Descriptive Linguistics*, 1961.

13. This provision of clues to pronunciation is not of course the only function of written symbols. For they have (...) the other role of serving as sub-morphemic units, the units whereby a distinction is made in writing between bat and cat, for example. (p. 98)

The smallest unit relevant to this second system, the system whereby conversion to spoken language is possible, is the grapheme. (p. 100)

A. MACINTOSH, '*Graphology*' and meaning (1961),  
repris in *Patterns of Language* (London, 1966), p. 98-110.

14. [L]a distribution des graphèmes et des morphèmes graphiques est donc fondamentalement différente de la distribution des phonèmes.

J. DUBOIS, *Grammaire structurale du français*, t.1 (1965), p. 16.

15. The term grapheme (...) will (...) refer not only to letters of the alphabet but also to the smallest units of other graphic systems. (p. 208) Pictograms are signs, letters are figurae (p. 210)

E. PULGRAM, "Graphic and Phonic Systems: Figurae and Signs",  
*Word*, 21, 1965, p. 208-224.

16. Suivant l'arbitraire du signe, il existe un "rapport conventionnel entre le phonème et le "graphème"", qui interdit que le graphème soit une "image" du phonème. (p. 66)

"Tout graphème est d'essence testamentaire. Et l'absence originale du sujet de l'écriture est aussi celle de la chose ou du référent" (p. 100).

J. DERRIDA, *De la grammatologie* (Paris, 1967).

17. Éléments graphiques qui composent la séquence écrite. Le graphème est ce qu'on appelle couramment une lettre. (p. 552)

E.- A. LLORACH, « Les représentations graphiques du langage »,

*Le langage*, Paris, 1968, p. 513-568.

18. Supposons un alphabet idéal qui aurait affecté à chacun des phonèmes dégagés dans un premier temps, un signe que nous appellerons désormais "graphème".

C. BLANCHE-BENVENISTE, A. CHERVEL, *L'orthographe* (Paris, 1969), p. 34.

19. In the case of an alphabetic script, a linear order of graphic elements ('graphemes') is generally found to correspond to a temporal succession of segmental phonological elements ('phonemes') (p. 7).

A grapheme is not an individual letter occurring in some particular place, but a class or type of such letters. (*ibid.*)

Correspondence between graphemes and phonemes cannot be sufficient to account for the relation between writing and speech: what constitutes a written text is neither graphemes nor nouns designating them, but particular shapes, letters or graphs... (p. 24).

W. HAAS, *Phono-graphic translation* (Manchester, 1970).

20. L'alphabet français comprend, à côté des signes simples, des signes composés (digrammes(...)) ayant conventionnellement, mais institutionnellement valeur de phonèmes simples. Il est convenu de parler dès lors non plus de lettres, mais de graphèmes (simples ou complexes), la notion de graphème étant parallèle à celle de phonème. (p. 314)

La langue a utilisé nombre d'accidents et d'incohérences de la graphie nés au cours de l'histoire pour individualiser la forme écrite des monèmes, qui, parce qu'ils contiennent des éléments sans référence analytique actuelle à la prononciation, possèdent, avec eux, autant de signaux à référence sémantique. (p. 322)

P. IMBS, « Principes d'une réforme de l'orthographe », *Le Français Moderne*, t.39, 1971, p.307-335.

21. Graphème, n.m. (de graphie 1, d'après phonème; v. 1950). En linguistique, unité d'écriture, caractère distinctif du code écrit: Les lettres de l'alphabet sont des graphèmes.

*Grand Larousse de la Langue Française*, t.3, 1972.

22. Grapheme, Linguistics (f.\*graph.sb3 + \*-EME; cf.\*morpheme). The class of letters and other visual symbols that represent a phoneme or cluster a phoneme(...); so, in a given writing system of a given language, a feature of written expression that cannot be analysed into smaller meaningful units. (p. 1283-1284)

*A supplement to the Oxford English Dictionary*, 1972.

23. Grapheme, N. Ling.

1) a minimal unit of a writing system.

2) a unit of a writing system consisting of all the written symbols or sequences of written symbols that are used to represent a single phoneme.

*The Random House Dictionary of the English Language*, New York, 1973.

24. Graphème: élément abstrait d'un système d'écriture qui se réalise par des formes dites allographes dont le tracé dépend des autres éléments du système: le graphème correspond donc, dans l'écriture alphabétique, à la lettre, les allographes étant les formes majuscule, minuscule, cursive, etc. Les graphèmes sont des unités de deuxième articulation dans l'écriture, comme les phonèmes dans la langue parlée.

J. DUBOIS et alii, *Dictionnaire de linguistique*, 1973.

25. Graphème: la plus petite unité de la forme écrite de la langue que l'on ne peut subdiviser en unités plus petites en tant que pendants graphiques d'unités de la forme parlée.

V. HOREJSI, *Etudes de linguistique appliquée*, 1972, p.10.

26. Le plus petit élément graphique est le graphème: *a, ch* en français, *t, th* en anglais. Unité minimale de signifiant permettant de distinguer des morphèmes, et caractérisée par un ensemble de traits visuels discrets (p. 325).

B. POTTIER, *Linguistique générale*, 1974.

27. Letters (or rather graphemes, i.e. the smallest elements of the written norm viewed as a system)...

J. VACHEK, *Written Language*, 1973, p. 35.

28. *Graphème*: Lettre (graphème simple) ou groupe de lettres (graphème composé) servant à la transcription d'un phonème.

R. THIMONNIER, *Pour une pédagogie rénovée de l'orthographe*, 1974, p. 88.

29. Graphème: une unité graphique minimale, composée d'une ou plusieurs lettres, dont la référence est phonique ou sémique. La valeur phonique des graphèmes est déterminée par la correspondance entre les éléments alphabétiques et les unités du système phonologique de la langue. La valeur sémique des graphèmes est déterminée par leur correspondance avec les marques des systèmes grammatical, morphologique et lexical de la langue.

H. SEGUIN, « Morphologie grammaticale en français écrit », in *Structure de l'orthographe française*, Paris, 1974, p. 47-48.

30. L'idéal de l'écriture alphabétique serait qu'à chaque son (phonème) corresponde une lettre (graphème) distincte et que, réciproquement, chaque lettre ne possède qu'une valeur phonique. (p.24)

Les graphèmes, à la différence des phonèmes, étant des unités à deux faces, des signes, les procédés distributionalistes à eux seuls ne suffisent pas à les dégager. (p. 27)

V. G. GAK, *L'orthographe du français*, Paris, 1976.

31. Graphème: Any minimal functional distinctive unit of writing on whatever level of linguistics analysis.

E. PULGRAM, in *Writing without letters*, 1976, p. 3.

32. *Graphème*: n.m. Ling. Élément abstrait d'un système d'écriture susceptible d'être réalisé sous un certain nombre de formes (majuscule, minuscule, ...).

*Larousse de la langue française "Lexis"*, 1977.

33. GRAPHEME: La plus petite unité distinctive et/ou significative de la chaîne écrite, composée d'une lettre, d'un groupe de lettres (digramme, trigramme), d'une lettre accentuée ou pourvue d'un signe auxiliaire, ayant une référence phonique et/ou sémique dans la chaîne parlée.

N. CATACH, *L'orthographe française*, 1980, p.16.

34. Graphem (n.;-s, -e; Sprachw.) Kleinste bedeutungskennzeichnende Einheit des Schriftsystems einer Sprache, die ein oder mehrere Phoneme wiedergibt; f und v sind -e für das Phonem F.

BROCKHAUS WAHRIG, *Deutsches Wörterbuch*, 1981, s. 285.

35. *Graphème*: Ling. Ensemble minimal de lettres transcrivant un phénomène (*sic*) (p.ex. *en, an, em*, pour /â/) ou ayant une fonction morphologique (p.ex. *s* du pluriel) ou étymologique (p.ex. *p* et *s* dans *temps*).

*Trésor de la Langue Française*, t.9, 1981, p. 430.

36. On appellera graphème l'unité minimale de la forme graphique de l'expression. (p. 33)  
Un graphème segmental est une classe de lettres – graphes (Pulgram 1951) - réalisations manuscrites, dactylographiques ou typographiques) définie par sa fonction distinctive dans la chaîne graphique. (*ibid.*)

J. ANIS, « Pour une graphématique autonome », *Langue Française*, 59, 1983.

37. Graphème: n. m., Ling. Unité distinctive de l'écriture (analogue au phonème\*). V. Lettre.

*Petit Robert 1*, 1985.

38. GRAPHEMES: Terme générique désignant toutes les unités de la langue écrite (cénèmes et plérèmes). Il y a de multiples sortes de graphèmes: phonogrammes, ou signes-phonèmes; morphogrammes, morphémogrammes, morphonogrammes, ou diverses sortes de signes-morphèmes; logogrammes, ou signes-mots; idéogrammes - dans notre terminologie, plérèmes extra-alphabétiques...

N.CATACH, « L'écriture et le signe plérémiq »,  
*Modèles linguistiques* (Lille), VII, 2, 1985, p.70.

39. Le graphème est au niveau de la manifestation écrite de la langue ce qu'est le phonème au niveau de la manifestation orale.

(...) l'unité minimale du système graphique, le graphème, distinct de la lettre comme le phonème l'est, mutatis mutandis, du son. (p. 444)

M. ARRIVE, F. GADET, M. GALMICHE, *La grammaire d'aujourd'hui*, 1986.